



Comité Subrégional  
de l'Emploi et de la Formation

## Commission de concertation stagiaires - opérateurs de formation

### Thématiques abordées en 2006-2007 et Recommandations

- ◆ **accueil** *Formation à l'accueil pour une écoute active : apprendre à poser les questions "sensibles". Halte-garderie au FOREM et à l'ONEM pour accueillir ponctuellement les enfants pendant les démarches des DE.*
  
- ◆ **illettrisme** *Sensibiliser les professionnels, adapter les moyens de communication*
  
- ◆ **diplômes étrangers** *pour une reconnaissance "morale" des diplômés en l'absence ou l'attente d'équivalence.*
  
- ◆ **proximité** *Privilégier les structures de proximité comme les maisons de l'emploi : gain de temps et d'argent ; meilleure qualité de l'accueil et du suivi.*
  
- ◆ **accès des personnes handicapées** *Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir accéder aux mêmes services que tous.*
  
- ◆ **accompagnement et suivi des demandeurs d'emploi en formation :**  
*Accompagnement psychosocial généralisé, dans la formation qualifiante en particulier. Neutralité du suivi.*
  
- ◆ **suivi post formation** *Introduire une clause de suivi dans les contrats de formation, Organiser 'une réunion de suivi post-formation.*
  
- ◆ **personnes sous mutuelle et formation** *Sensibilisation des mutuelles sur leur rôle d'information quant à la possibilité de suivre une formation et les modalités.*
  
- ◆ **contre-indications médicales**  
*que les opérateurs communiquent les restrictions par rapport à la santé dans l'offre de formation.*
  
- ◆ **refus d'entrée en formation** *une réponse motivée doit être fournie, pour que la personne puisse identifier ses points faibles et ses points forts pour la poursuite de son parcours. Droit à la consultation de son dossier.*
  
- ◆ **les personnes + de 50 ans** *Revoir les critères de financement et / ou d'évaluation des opérateurs pour éviter la discrimination des plus de 50 ans.*